Les 4 familles tchétchènes doivent pouvoir déposer une demande d'asile en France.

En mai – juin 2008, 4 familles tchétchènes arrivent à Albi, fuyant la Tchétchénie où ils sont en danger. Durant leur voyage ils sont contrôlés en Pologne où ils doivent laisser leurs empreintes, entrant ainsi à la fois dans l'Union Européenne et dans le fichier Eurodac (fichier des empreintes digitales qui permet de suivre à la trace les migrants en Europe).

Ils veulent demander l'asile en France mais ils ne pourront pas déposer de dossier auprès de l'OFPRA car, selon le règlement Dublin II, « le pays responsable » est pour eux la Pologne, premier pays où ils ont été contrôlés.

Le retour en Pologne est très risqué pour eux. A leur réadmission dans ce pays les hommes sont souvent emprisonnés (de 1 à 12 mois). Les femmes isolées ne sont pas en sécurité, risquent des violences. Les conditions d'accueil sont difficiles, hébergement, accès aux soins et scolarisation des enfants ne sont pas garantis. Il existe un risque réel, en vertu d'accords passés avec l'Ukraine en particulier, que les tchétchènes soient renvoyés dans ce pays et de là en Russie. La proximité de la Russie, enfin, fait que les réfugiés tchétchènes ne se sentent pas en sécurité en Pologne.

Le règlement Dublin II permet à la France de faire jouer la clause humanitaire à discrétion du préfet.

Nous, citoyens, demandons au préfet du Tarn d'en user pour permettre à ces familles de déposer une demande d'asile en France.

Nom, prénom	adresse	signature

Renvoyer rapidement les pétitions à MRAP/TCHETCHENIE, 25, ter rue de la Madeleine 81000 Albi